

Contrat de location

De tables, de chaises et de barrières communales

Nom et prénoms :

Nom de l'association :

Adresse :

Tél. portable :

Date de la location :

Nombre de tables :

Nombre de chaises :

Nombre de barrières :

Montant à payer :

Tarifs : (délibération du 25 novembre 2024)

Tables

Domicilié dans la commune 5 € par table sans caution

Domicilié hors commune 10 € par table avec une caution de 60 €

Associations : Gratuité

Chaises

Domicilié dans la commune 5 € le lot de 10 chaises, caution de 20 € (maximum 40 chaises soit 4 lots)

Domicilié hors commune pas de location.

Associations : Gratuité + caution 20 €

La caution sera donnée à la prise du matériel et rendue à la restitution du matériel, propre et en bon état.

Le locataire doit venir chercher le matériel au jour et heure indiqué par l'Agent de même pour ramener et régler le montant de la location.

La mairie d'Andouillé-Neuville, décline toute responsabilité en cas d'accident de trajet ou lors de l'utilisation du matériel.

La validation du contrat prendra effet à la signature et à la remise du chèque de caution.

Fait à Andouillé-Neuville, le :

Le locataire,

Mme Le Maire, Aurore GELY-PERNOT